

# LA TRUITE DE DOLLOT

Association de pêche

## REGLEMENT INTERIEUR



La pêche est ouverte de **7h30 à 12h30** et de **14h00 à ½ heure après le coucher du soleil**.

La pêche est ouverte le **samedi de l'ouverture** et tous les **dimanches et jours fériés**.

**Concernant l'écrevisse, la pêche est ouverte tous les jours jusqu'à la fermeture, le permis vous donne droit à 6 balances.** Tous poissons capturés dans une balance à écrevisses doivent être automatiquement remis à l'eau et les nasses sont interdites.

Le nombre de prises est limité à **quatre par jour soit 4 dans l'étang ou 2 dans l'étang et 2 en rivière**, sauf pour les cartes « découverte » (jeunes de moins de 12 ans) où les prises sont limitées à **deux par jour**. De plus, pour les jours suivants un déversement, il ne sera pas délivré de cartes journalières. Les truites de **moins de 28 cm** seront remises à l'eau, il est vivement conseillé de se mouiller les mains et de couper le fil au ras de la gueule avant de les remettre à l'eau délicatement.

En raison de la non reproduction, nous vous demandons aussi la remise à l'eau des carpes et des tanches dans l'étang.

Vous êtes instamment priés de ne pas détruire les plantations, ni de pénétrer dans les propriétés privées, ni d'abandonner de débris en particulier au bord de l'étang.

Des réserves sont mises en place signalées par des pancartes et banderoles. Il est formellement interdit de pêcher à l'asticot. En raison d'alevinage de truitelles dans l'Orvanne, la pêche au toc est fortement déconseillée en rivière afin de limiter la mortalité des truitelles lors des prises.

À l'étang, il est interdit de stationner devant les barrières ainsi que devant l'entrée.

Ces prescriptions peuvent vous sembler contraignantes mais elles ont été décidées par le bureau dans le souci de respecter l'intérêt général et d'aider à la continuité de la vie de la faune piscicole. Le bureau se chargera de les appliquer.

**L'ouverture de la pêche est le samedi 09 mars 2024**

**La fermeture sera le dimanche 15 septembre 2024**

A partir du dimanche **30 juin** la pêche est autorisée dans l'étang tous les jours jusqu'à la fermeture du dimanche 15 septembre de ½ heure avant le lever du soleil à ½ heure après le coucher sans interruption.

**Dates de pêche qui suivent un déversement :**

**Le samedi 09 mars 2024**

**Le dimanche 14 avril 2024**

**Le dimanche 19 mai 2024**

**Le dimanche 16 juin 2024**

